

Pépinière Municipale d'entreprises de Palente - Aide à l'accompagnement de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : En vertu de la convention signée entre la Ville et Rive Boutique de Gestion pour la gestion de la pépinière de Palente, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur une participation au plan d'affaire d'une entreprise.

Il s'agit de :

KREATIC Communication SARL
entreprise de service en matière de communication mettant en oeuvre les NTIC
(agence de publicité, régie publicitaire, NTIC, Multimédia)
Gérant : M. Lionel MANGE
2 emplois : le gérant et son associé.

La Ville alloue une somme de 50 000 F (7 622,45 €) pour l'accueil et le suivi du créateur d'entreprise. Cette somme est une participation au plan d'affaire.

Le versement de l'aide à la création d'entreprise sera effectué au profit de Rive Boutique de Gestion sur confirmation de l'installation définitive de l'entreprise dans la pépinière.

Le Conseil Municipal est invité à :

- allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 50 000 F (7 622,45 €) qui sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2001, chapitre 92.90.6574.30200,

- autoriser M. le Maire à solliciter les aides de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

- autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir,

- inscrire le montant de ces aides qui seraient directement attribuées à la Ville au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 92.90.7472/7473/7475.30200 et les réaffecter en dépenses au chapitre 92.90.6574.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.